

ASSOCIATION MISSION LOCALE D'INSERTION DU POITOU

Siège social : 30 rue des Feuillants - 86000 POITIERS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE D'INSERTION DU POITOU, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention au paragraphe « Changements de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06.

4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➤ Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Créances », les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Disponibilités », les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

➤ Dans l'annexe au paragraphe « Fonds dédiés », un tableau expose l'utilisation des subventions affectées et les reports en Fonds Propres au passif du bilan pour la partie des fonds non utilisés au titre de l'exercice. La note de l'annexe à ce paragraphe indique que les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

➤ Dans l'annexe au paragraphe « Subventions et concours publics », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe sur les postes considérés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 5 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

SAS OUEST AQUITAINE AUDIT


Stéphane MELIN Société
de
commissariat
aux comptes
Commissaire aux Comptes



Mission Locale d'Insertion du Poitou
30 rue des Feuillants
86000 POITIERS

Comptes Annuels

01.01.2025 - 31.12.2025

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)		31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	5 871	- 5 634	237	1 708
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	355 742	- 273 812	81 930	88 470
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 309		12 309	11 859
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	373 922	- 279 447	94 475	102 037
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	802 219		802 219	552 156
Charges constatées d'avance	9 707		9 707	3 964
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	30 149		30 149	30 149
Instruments financiers à terme et jetons détenus	50 000		50 000	
Disponibilités	1 249 565		1 249 565	1 463 419
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 141 640		2 141 640	2 049 689
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 515 562	- 279 447	2 236 115	2 151 726
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	295 191	295 191
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	213 810	213 810
Autres		
Report à nouveau	800 609	588 754
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	155	211 855
Situation nette (sous total)	1 309 765	1 309 609
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	12 016	10 680
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 321 780	1 320 290
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	55 945	71 785
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	55 945	71 785
PROVISIONS		
Provisions pour risques	590	400
Provisions pour charges	154 783	166 551
TOTAL PROVISIONS (III)	155 373	166 951
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	71 514	100 670
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	206 827	230 975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	235 941	
Produits constatés d'avance	188 735	261 054
TOTAL DETTES (IV)	703 017	592 700
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 236 115	2 151 726
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	703 017	
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
				<i>Dont ventes de dons en nature</i>
Ventes de prestations de service				<i>Dont parrainages</i>
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 556 626	3 788 055	- 231 428	- 6
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 768	85 091	- 73 323	- 86
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	15 840	18 085	- 2 245	- 12
Autres produits	311	6 673	- 6 362	- 95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 584 545	3 897 903	- 313 358	- 8
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1) (2)	749 877	718 914	30 962	4
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	197 928	207 758	- 9 830	- 5
Salaires	1 723 795	1 823 081	- 99 286	- 5
Cotisations sociales	712 283	717 826	- 5 543	- 1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 640	39 876	- 8 236	- 21
Dotations aux provisions	190	1 183	- 993	- 84
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés		23 166	- 23 166	- 100
Autres charges	175 989	194 888	- 18 899	- 10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 591 701	3 726 692	- 134 991	- 4
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 7 156	171 211	- 178 367	- 104
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 311	7 056	255	4
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7 311	7 056	255	4
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	7 311	7 056	255	4
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	155	178 268	- 178 112	- 100

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (V)		34 024	- 34 024	- 100
Charges exceptionnelles (VI)		436	- 436	- 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		33 588	- 33 588	- 100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	3 591 856	3 938 984	- 347 127	- 9
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 591 701	3 727 129	- 135 428	- 4
EXCEDENT	155	211 855	- 211 700	- 100
DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	118 152	113 921	4 231	4
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	118 152	113 921	4 231	4
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	118 152	113 921	4 231	4
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	118 152	113 921	4 231	4
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2236115.34 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 155.37 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

La Mission Locale d'Insertion du Poitou est une association Loi 1901 à vocation de service public. Elle participe à l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. La MLIP accueille, informe, oriente, conseille et accompagne les jeunes dans les démarches liées à l'emploi, la formation et la vie quotidienne. Agissant sur le territoire de Grand Poitiers et de la communauté de communes du Haut Poitou, la MLIP a son siège social à Poitiers.

Elle emploie environ 51 salariés

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Dérogations**Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 a été publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux changements prévus par le règlement sont :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Actualisation du plan de comptes.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est le premier exercice pour lequel ce nouveau règlement s'applique, sans emporter conséquence sur les exercices antérieurs. Cette première application constitue un changement de méthode comptable. Il convient de préciser que l'application de ce règlement n'entraîne aucune modification des capitaux propres d'ouverture.

Tableau de comparabilité

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 Règl.ANC 2022-06	31 décembre 2024	Variation 2025/2024 Règl. ANC 2022-06
Cotisations	- €	- €	- €	- €
Ventes biens & services	- €	- €	- €	- €
Produits tiers financeurs	3 556 626 €	3 792 951 €	3 788 055 €	236 324 €
Rep.s/amort., dép.& provisions	11 768 €	29 128 €	85 091 €	17 360 €
Produits cess.immo.	- €	- €	- €	- €
Utilisation fonds dédiés	15 840 €	18 085 €	18 085 €	2 245 €
Autres produits	311 €	6 673 €	6 673 €	6 362 €
Total produits d'exploitation	3 584 545 €	3 846 837 €	3 897 903 €	262 291 €
Achats MP & marchandises	- €	- €	- €	- €
Autres achats & charges externes	749 877 €	718 914 €	718 914 €	30 962 €
Aides financières	- €	- €	- €	- €
Impôts & taxes	197 928 €	207 758 €	207 758 €	9 830 €
Charges de personnel	2 436 078 €	2 455 816 €	2 540 907 €	19 738 €
Dotations aux amort.& aux dépréc.	31 640 €	39 876 €	39 876 €	8 236 €
Dotations aux provisions	190 €	1 183 €	1 183 €	993 €
Reports en fonds dédiés	- €	23 166 €	23 166 €	23 166 €
Valeurs compt.immo.cédées	- €	- €	- €	- €
Autres charges	175 989 €	195 324 €	194 888 €	19 335 €
Total charges d'exploitation	3 591 701 €	3 642 038 €	3 726 692 €	50 337 €
Résultat d'exploitation	- 7 156 €	204 799 €	171 211 €	211 954 €
Produits financiers	7 311 €	7 056 €	7 056 €	255 €
Charges financières	- €	- €	- €	- €
Résultat courant	155 €	211 855 €	178 268 €	211 700 €
Produits exceptionnels	- €	- €	34 024 €	- €
Charges exceptionnelles	- €	- €	436 €	- €
Participation des salariés	- €	- €	- €	- €
Impôts s/les bénéfices	- €	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	155 €	211 855 €	211 855 €	211 700 €

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.



Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Traitement comptable des subventions

Subventions d'investissement (équipement)

Les subventions d'équipement sont enregistrées en capitaux propres dès leurs octrois. Elles sont virées au résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles ont financées pour les immobilisations amortissables. Pour les immobilisations non amortissables, n'ayant pas de clause d'inaliénabilité contractuelle, elles sont étalées sur une période maximale de 10 ans.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	Valeur d'origine des immos réévaluées
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	7 497		2 160		3 786	5 871	
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	7 497		2 160		3 786	5 871	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	347 575		21 468		13 301	355 742	
Installations générales, agencements, aménagements divers	60 417					60 417	
Matériel de transport	2 478					2 478	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	284 680		21 468		13 301	292 847	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	347 575		21 468		13 301	355 742	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	11 859		1 106		656	12 309	
Sous-total	11 859		1 106		656	12 309	
Total	366 931		24 734		17 743	373 922	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	5 789	3 632	3 786	5 634
Sous-total	5 789	3 632	3 786	5 634
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	259 105	28 008	13 301	273 812
Installations générales, agencements, aménagements divers	58 818	377		59 195
Matériel de transport	917	826		1 743
Matériel de bureau et informatique, mobilier	199 371	26 805	13 301	212 875
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	259 105	28 008	13 301	273 812
Total	264 894	31 640	17 087	279 447
(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI				

Informations relatives à l'actif immobilisé**Précisions sur les amortissements****Valeur résiduelle**

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement**Immobilisations incorporelles**

Seul le mode linéaire est retenu.

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu.

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	12 309	12 309	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	12 309	12 309	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	811 926	811 926	
Créances clients			
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés			
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	788 467	788 467	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers	788 467	788 467	
Autres créances	13 752	13 752	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	13 752	13 752	
Charges constatées d'avance	9 707	9 707	
Total	824 235	824 235	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir				
Clients - Factures à établir				
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir	788 467	526 271	262 197	50
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	13 752	16 027	- 2 275	- 14
Total	802 219	542 297	259 922	48

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	295 191				295 191
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	213 810				213 810
Report à nouveau	588 754	211 855			800 609
Excédent ou déficit de l'exercice	211 855	- 211 855	155		155
Situation nette (sous total)	1 309 609		155		1 309 765
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	10 680		6 653	5 318	12 016
Provisions réglementées					
Total	1 320 290		6 808	5 318	1 321 780

Tableau des subventions d'investissement

	31/12/2024 (12 mois)	Variations de l'exercice		31/12/2025 (12 mois)
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal	44 280	6 653		50 933
Quotes-parts virées au résultat	33 600	5 318		38 918
Subventions d'investissement nettes	10 680	1 335		12 016

Fonds reportés et Fonds dédiés

Fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention D'exploitation							
Subvention D'exploitation	71 785		15 840			55 945	
194 - FOND DEDIES SUB.FONCT.	71 785		15 840			55 945	
Total	71 785		15 840			55 945	

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques	400	190			590
Sous-total	400	190			590
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	166 551		11 768		154 783
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total	166 551		11 768		154 783
Total des provisions	166 951	190	11 768		155 373

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Convention collective : Missions locales et PAIO
- Taux d'actualisation retenu : 3,6%
- Âge légal de départ à la retraite : 65 ans
- Evolution annuelle des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : cadre : 50% non cadre : 45%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Turnover : 2%

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 154.783 €. Il est totalement provisionné au titre de l'exercice.

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	71 514	71 514		
AUTRES DETTES	442 768	442 768		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	168 440	168 440		
Personnel et comptes rattachés	42 076	42 076		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 364	126 364		
Dettes fiscales	38 387	38 387		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	38 387	38 387		
Autres	235 941	235 941		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes	235 941	235 941		
Produits constatés d'avance	188 735	188 735		
Total	703 017	703 017		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	45 511	83 979	- 38 468	- 46
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	42 076	59 239	- 17 163	- 29
Organismes sociaux - Charges à payer	20 188	25 983	- 5 795	- 22
Etat - Charges à payer	21 496	23 798	- 2 302	- 10
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers	235 941		235 941	
Total	365 212	192 999	172 213	89

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	9 707	9 707		
Total	9 707	9 707		

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	188 735	188 735		
Total	188 735	188 735		



Notes relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation	109 309	1 827 642	1 594 462		19 896	3 551 309
Subvention d'investissement			5 000		1 653	6 653
Total	109 309	1 827 642	1 599 462		21 549	3 557 961

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges " reports en fonds dédiés " en contrepartie du passif " Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ".

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en " Provisions pour risques et charges ".

Honoraires CAC

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 320	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	4 320	

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	118 152	113 921
Dons en nature		
Prestations en nature	118 152	113 921
Bénévolat		
Total	118 152	113 921
EMPLOIS	118 152	113 921
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	118 152	113 921
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	118 152	113 921

Tableau des effectifs

	Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	46
Ouvriers	
Total	51

